

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 15 avril à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 9 avril, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean-Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Joao DE OLIVEIRA, Françoise DELABY, Jocelyn BUREAU, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Simon BRUNEAU, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Dominique TALLÉDEC pouvoir à Marcel COTTIN, Mohamed HARIZ pouvoir à Nadine PIERRE, Newroz CALHAN pouvoir à Eric COUVEZ, Léa MARIÉ pouvoir à Marine DUMÉRIL, Laurent FOUILLOUX pouvoir à Frédérique SIMON

ABSENTS : Matthieu ANNEREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Simon BRUNEAU

DÉLIBÉRATION : 2024-062

OBJET : CENTRE INDUSTRIEL – ACQUISITION DES PARCELLES CADASTRÉES DV N°14, DV N°15 ET DV N°16

DÉLIBÉRATION : 2024-062
SERVICE : DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT URBAIN

OBJET : CENTRE INDUSTRIEL – ACQUISITION DES PARCELLES CADASTRÉES DV N°14, DV N°15 ET DV N°16

RAPPORTEUR : Jérôme SULIM

La Ville réfléchit depuis plusieurs années au regroupement de l'ensemble de ses centres techniques afin d'en optimiser la gestion. Une des hypothèses émises était celle d'acquérir du foncier à proximité des ateliers municipaux implantés sur une parcelle communale située au 11 rue du Tisserand et cadastrée DV n°13.

Suite à la mise en vente par la société SOGESTIS des parcelles cadastrées DV n°14 (1 170 m²), DV n°15 (3 584 m²) et DV n°16 (1 790 m²), situées aux numéros 5, 7 et 9 rue du Tisserand, la ville a ainsi souhaité saisir l'opportunité d'acquérir ces parcelles, contiguës à la parcelle communale du 11 rue du Tisserand.

Les négociations, menées par l'Agence immobilière Tourny Meyer, ont abouti à un accord pour une acquisition par la Ville des parcelles DV n°14, DV n°15 et DV n°16 pour un montant de 975 000 €. Les frais de négociation seront pris en charge par la ville pour un montant de 60 000 €.

Le service du Domaine a été régulièrement consulté.

Il convient ainsi de délibérer pour acter l'acquisition de ces parcelles.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acquisition auprès de la société SOGESTIS des parcelles DV n°14 (1 170m²), DV n°15 (3 584 m²) et DV n°16 (1 790 m²) pour un montant de 975 000 €,
- d'approuver le règlement, à l'Agence immobilière Tourny Meyer, des frais de négociation pour un montant de 60 000 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à l'urbanisme et à l'aménagement durable à signer tous actes ou documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Saint-Herblain le : 15/04/2024

Le secrétaire de séance

Le Maire

Simon BRUNEAU

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 18/04/2024

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 18/04/2024